



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 17445

Texte de la question

M. Thierry Carcenac attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur le dérèglement du marché français des camions poids lourds qui pénalise les entreprises de transport routiers de marchandises. Les délais de livraison des camions neufs sont passés de quatre à sept mois, puis à un an, avant de bondir encore à deux ans aujourd'hui. Ceci a pour effet d'handicaper lourdement les entreprises (déjà fragilisées par la hausse des carburants) qui rencontrent des difficultés pour planifier leurs investissements. Les constructeurs et les vendeurs de camions neufs, mettent souvent en avant l'explosion de la demande en Europe de l'est et en Russie pour expliquer ces pénuries de véhicules, qui touchent toutes les marques. En outre, il semblerait que depuis quelque temps, les tarifs auraient été uniformisés voire augmentés sur les différents marchés européens. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre à nos entreprises d'avoir une gestion cohérente et régulée de leur flotte en obtenant des délais de livraisons raisonnables.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2007, les délais de livraison des camions neufs ont cru fortement, conduisant les concessionnaires à passer des commandes par anticipation. Les constructeurs étaient alors confrontés à une forte demande étrangère, en provenance notamment des pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à une demande intérieure soutenue, en particulier du secteur du BTP. Ce phénomène a touché l'ensemble des marques de constructeurs, compte tenu d'un marché européen du poids lourd dynamique. Face à cette situation, les constructeurs ont consenti les efforts (formation, recrutements, investissements) nécessaires pour augmenter leurs capacités de production. En particulier, Renault Trucks a pu, malgré les difficultés rencontrées, adapter ses productions sur ses sites de Blainville-sur-Orne et de Bourg-en-Bresse. Les délais de livraisons de camions neufs devraient ainsi retrouver très rapidement un niveau plus adapté aux besoins des acheteurs.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Carcenac](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17445

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1336

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4487